



QUARTIER LE PLATIN

Compte-rendu de la réunion du
Jeudi 2 Août à 18h00
Salle Vasco de Gama

La séance est ouverte à 18h15, en présence d'une trentaine de personnes.

Monsieur Claude BAUDIN, Maire, assiste à cette réunion, ainsi que Monsieur P. BECKER, adjoint, et Madame S. PROUST, conseillère municipale correspondante du Quartier.

Lors d'une réunion préparatoire qui s'est tenue le 25 Juillet en Mairie avec Mr Becker et Mme Dessavre (Directrice des Services Techniques), P Gavid et F Rodier-Rouget ont rappelé les demandes exprimées en 2017 non suivies d'effet, ainsi que celles de cette année.

1) Règlement intérieur du Lotissement du Platin

Suite au transfert de la voirie à la commune, ce règlement est-il encore applicable?

Le service juridique de la Mairie nous a informé que suite à l'application de la loi ALUR, les règlements intérieurs des lotissements deviendraient caducs en Mars 2019.

A cette date ce sont les dispositions municipales qui s'appliqueront (PLU).

2) Allée de la Jonque

Depuis plusieurs années les riverains signalent le mauvais état du sentier piéton, de la piste cyclable et la vitesse excessive des véhicules et vélos sur la chaussée (ces derniers renonçant à emprunter la piste cyclable en raison de son mauvais état).

Cette situation est accidentogène.

Plusieurs propositions sont évoquées:

- Installation de ralentisseurs en caoutchouc amovibles (afin de ménager les amortisseurs des riverains en basse saison).
- Passage à 20km/h
- **Installation d'une balise de priorité à chaque intersection : cette solution peu coûteuse serait aussi la plus efficace. Elle doit donc être étudiée.**

3) Avenue de la Grande Côte

Mêmes problèmes de vitesse excessive .

Mr Baudin informe qu'un budget de 4 millions a été voté et qu'avant la fin de son mandat une remise en état de la voirie de cette avenue sera effectuée en 3 tranches de travaux; la première tranche exécutée sera la partie médiane, car c'est la plus abîmée.

Un riverain signale une végétation débordante au n° 16: après injonction, si le propriétaire n'élague pas, la mairie le fera faire (aux frais du propriétaire).

3) Rappels des demandes des réunions précédentes

- **il manque une ligne jaune** interdisant le stationnement en bas de l'avenue du Platin (rond-point de l'Olivier)
- **le haut de la rampe de l'escalier** desservant la plage du Platin est toujours cassé
- **il manque un panneau de stationnement interdit** en bas de l'Avenue des Pierrières côté impair (niveau n°1)
- **un miroir a été promis** à l'intersection de l'allée de la Jonque et de la Corvette
- **un panneau interdisant les véhicules d'une hauteur supérieure à 2 mètres** devait être posé à l'entrée du parking du Belvédère
- **installation d'un STOP** en haut de l'avenue de la Forêt (à la place de la balise de priorité), et **élargissement du trottoir** côté pair entre l'avenue du Bois du Roy et l'avenue des Pierrières.
- **Corniche des Pierrières: fermeture du terrain** précédant l'entrée de la promenade des douaniers, jonché de déjections humaines et dont le mur à l'aplomb de la plage est détérioré; **coupe en hauteur** des chênes verts afin de réduire leur prise au vent.

Mr Baudin remarque que toutes ces demandes sont raisonnables et doivent pouvoir se faire.

4) Trottoirs

Pourquoi le trottoir a-t-il été goudronné d'un seul côté dans certaines allées (par ex allée du Drakkar)?

Un seul trottoir est goudronné afin de permettre le stationnement des véhicules; l'autre côté est réservé au cheminement piétons qui ne nécessite pas d'être goudronné .

Les trottoirs sont entretenus 2 fois par an dans ce quartier, et sans produits phytosanitaires. Les riverains sont invités à participer à cet entretien devant chez eux..

5) Chiens

Le Maire a pris un arrêté pour **interdire la présence des chiens** (même tenus en laisse) sur toutes les plages de la commune, à toute heure et en toute saison.

Les chevaux sont autorisés sur les plages de la grande côte une heure par jour.

6) Camping cars

L'aire de service prévue à Bernezac n'est toujours pas installée : **23 places et une station pour les eaux usées devraient être opérationnels en Octobre.**

Cet aménagement doit permettre de **réglementer le stationnement des camping cars** sur la commune, (en particulier comme cela a été demandé pour le parking du Belvédère).

Le stationnement anarchique des camping cars sur la D25 doit être étudié dans le cadre d'un démarche commune entre les Maires des Mathes , de Saint-Palais et le Département.

7) Déchetterie et déchets

Le nouveau Préfet a **refusé le permis de construire** au motif de la Loi Littoral .

Rien n'est prévu en remplacement.

Déchets ménagers: **un vrai problème** pour les résidents du WE qui sont invités à faire appel à leur voisins le dimanche soir ou à **emporter leurs déchets avec eux.**

Poubelles jaunes: **une seconde collecte en été n'est pas à l'ordre du jour.**

Déchets verts: **les sacs en tissu ne sont plus autorisés.**

Le site de l'ancienne déchetterie de Saint-Palais sert de dépôt pour le bois recueilli sur les plages par les services municipaux; après broyage les débris sont cédés gratuitement aux résidents qui souhaitent recouvrir leurs massifs de paillage.

Mais le dépôt de déchets verts sur ce site est refusé aux particuliers par crainte de dépôts anarchiques. Mme Proust signale qu'une benne est accessible devant les ateliers municipaux à Bernezac.

8) Logements sociaux

Plusieurs communes littorales du Département se sont associées en vue d'une démarche commune auprès du Ministère de la cohésion sociale, afin de demander une diminution du quota actuellement fixé à 25%.

En raison du nombre très bas de logements sociaux (une dizaine) les finances de la ville supportent une **amende portée à 250 000€ en 2018 et le droit de préemption de l'Établissement public (EPF) s'exerce.**

9) Assainissement

Les résidents se plaignent des **nuisances olfactives**: téléphoner à la CER 06 62 94 76 42 ou 06 42 94 76 78 (24h/24h)

A chaque épisode orageux, la plage du bureau est fermée préventivement par crainte de pollution (les eaux de pluie débordant dans le réseau d'assainissement).

La CARA a voté un schéma d'assainissement jusqu'en 2030 : **rien n'est prévu pour la station de Saint-Palais.**

10) Autres questions

- **Suite aux travaux de l'avenue de la Garenne** il est demandé un **goudronnage** de l'intersection avec la rue du Pasteur Bosc et l'avenue des Pierrières

Les délégués demandent à être **prévenus par la Mairie** avant le début de travaux sur leur quartier.

- **Sortie du jardin du phare de Terre Nègre mal signalisée**: les promeneurs utilisent les chemins privés.

- Les piétons circulant vers l'Avenue de la Grande Côte doivent couper la piste cyclable: pas de visibilité. **Demande d'une balise de priorité sur la piste cyclable.**

- **Nuisances sonores pour les riverains du Yukadi**; les normes de décibels sont-elles respectées? Le lieu est-il officiellement déclaré en Mairie (une étude d'impact doit être déposée)? Mr Baudin indique que la Mairie va intervenir.

- Comment la zone entre la rue du Bois du Roy et l'avenue du Platin est-elle classée? Suggestion d'en faire une **zone d'Espelousin** (du nom de l'architecte qui a dessiné bon nombre de maisons du quartier).

Après remerciements à l'assemblée, la réunion est close à 20h.

Vos délégués de quartier

Florence Rodier Rouget
frod@bbox.fr

Pierre Gavid
pierregavid@free.fr